

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

Important : Veuillez lire attentivement ces conditions générales de vente Prestataires de la Plateforme OGUSTINE accessible sur le Site Internet et l'Application Mobile.

Elles définissent les conditions générales de vente des Services proposés aux Prestataires sur le Site Internet et l'Application Mobile de la Plateforme OGUSTINE (ci-après « CGV »). En accédant au Site Internet et/ou à l'Application Mobile, vous acceptez toutes les dispositions des conditions générales de vente mais également les conditions générales d'utilisation des Services (ci-après « CGU ») accessibles sur le Site Internet et l'Application Mobile ainsi que les limitations de garanties et responsabilités décrites à l'article 9.

Vous reconnaissez que les CGV et les CGU sont exécutoires au même titre que tout autre contrat écrit que vous auriez signé. Si vous êtes en désaccord avec les termes des présentes, vous n'êtes pas autorisé à utiliser les Services de la Plateforme OGUSTINE.

Ces CGV prévalent également sur tout autre document, tels que prospectus, catalogues, documentation qui sont communiqués uniquement à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative.

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par l'éditeur du site, à savoir OGUST, en fonction de l'évolution de la Plateforme OGUSTINE ou de la législation. Dans pareil cas, OGUST informera les Prestataires par affichage sur son Site Internet et/ou sur son Application Mobile. Il est toutefois de la responsabilité de chaque Prestataire de consulter régulièrement les présentes CGV afin de se tenir informé de ses éventuelles modifications.

OGUST propose, via la Plateforme OGUSTINE, la mise en relation entre des professionnels exerçant une activité de services à la personne, définis à l'article 1^{er} comme « les Prestataires », et des clients consommateurs.

OGUST n'intervient d'aucune manière dans la réalisation de ces services à la personne, son rôle étant purement technique et constituant uniquement à permettre, au travers de ses outils, une mise en relation entre Prestataires et Clients. Dès lors, les dispositions spécifiques relatives aux activités de services à la personne (notamment le respect des obligations sociales, fiscales et le respect des règles de santé publique et des normes d'hygiène) ne sont donc pas de la responsabilité de OGUST. En revanche, les Prestataires devront respecter les dispositions relatives à ces textes.

Article 1. Définitions

Les termes utilisés, tant au pluriel qu'au singulier dans les présentes CGV, auront la signification suivante:

« **Application Mobile** » signifie le logiciel applicatif de la Plateforme OGUSTINE développé pour être installé sur un appareil électronique mobile, tel qu'un smartphone ou une tablette tactile ou tout autre appareil et qui est disponible gratuitement dans les Stores. L'Application Mobile comprend les logiciels, programmes, codes sources, des données de différentes natures et, notamment sans que la liste soit exhaustive, des textes, sons, images fixes ou animées, vidéos, bases de données appartenant à OGUST.

« **CGV** » désigne les conditions générales de vente des Services de la Plateforme OGUSTINE disponibles sur le Site Internet et l'Application proposés par OGUST aux Prestataires.

« **CGU** » désigne les présentes conditions générales d'utilisation des Services applicables à tout Internaute.

« **Client** » : désigne tout Internaute, personne physique ayant la capacité de contracter, ayant plus de dix-huit ans, ayant la qualité de consommateur, et souhaitant souscrire à des Prestations via le Site Internet et/ou l'Application Mobile.

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

« **Contrat de Prestation** » : désigne le contrat de prestation de service relatif à une Prestation conclu entre le Prestataire et un des Clients via le Site Internet et/ou l'Application Mobile.

« **Editeur** » ou « **OGUST** » : désigne la société OGUST Solutions Inc., société par actions, immatriculée au registre du Québec sous le numéro 1172033590, dont le siège social est situé 600-1800 Avenue McGill College Montréal H3A 3J6 QC, Canada - éditeur du Site Internet et de l'Application Mobile.

« **Espace Personnel** » désigne l'espace personnel du Site Internet ou de l'Application Mobile créé par un Client, exclusivement accessible par ce dernier, et protégé par un identifiant et un mot de passe conformément aux CGU.

« **Espace Prestataire** » désigne l'espace personnel du Site Internet ou de l'Application Mobile créé par un Prestataire conformément aux CGV et exclusivement accessible par ce dernier et protégé par un identifiant et un mot de passe conformément aux CGU et aux présentes CGV.

« **Internaute** » : signifie toute personne physique naviguant sur le Site Internet et/ou l'Application Mobile.

« **Plateforme OGUSTINE** » : signifie la combinaison spécifique de matériels informatiques et d'environnement logiciels, accessible sur le Site Internet et/ou l'Application Mobile, à partir de laquelle le Client peut déposer et gérer ses demandes de Prestations et le Prestataire renseigner ses modalités de conclusion et d'exécution des Contrats de Prestations et répondre aux demandes de Prestations.

« **Prestataire** » : désigne **tout professionnel**, personne physique ou morale, exerçant une activité de services à la personne et autres services, et ayant été agréé et référencé par OGUST sur la Plateforme OGUSTINE, et proposant des offres payantes de Prestations ou répondant à des demandes de Prestations sur le Site Internet et/ou sur l'Application Mobile.

« **Prestations** » : désigne les prestations de service à domicile proposées par le Prestataire sur le Site Internet et/ou l'Application Mobile.

« **Service** » : désigne le service de réservation de services à la personne proposé sur la Plateforme OGUSTINE, moyennant paiement d'une contrepartie financière par le Prestataire.

« **Site Internet** » désigne l'infrastructure de la Plateforme OGUSTINE, accessible à [www.\[à compléter\]](#), développée et éditée par OGUST, sous des formats informatiques utilisables sur l'internet comprenant des données de différentes natures et, notamment sans que la liste soit exhaustive, des textes, sons, images fixes ou animées, vidéos, bases de données appartenant à OGUST.

« **Store** » : désigne la boutique en ligne des distributeurs (tels que sans que la liste soit exhaustive App Store, Google Play Store), accessible à partir de l'appareil mobile de l'Internaute et/ou lui permettant de télécharger l'Application Mobile.

Article 2. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions et modalités de souscription et d'exécution des Services.

Article 3. Conditions d'accès du Prestataire aux Services

3.1. Critères pour être Prestataire

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE **En vigueur au 1er Novembre 2018**

Pour pouvoir utiliser la Plateforme OGUSTINE et l'Application Mobile via un Espace Prestataire et notamment pour pouvoir diffuser des offres de Prestations, le professionnel doit remplir les conditions ci-après définies :

- Répondre à la définition de l'article 1^{er} des présentes CGV, et, notamment exercer, à titre professionnel, l'activité de prestation de services à la personne ou autres services à destination du Client ;
- Respecter toutes les obligations légales et réglementaires relatives à l'autorisation et à l'exercice d'une telle activité (obligations sociales, fiscales, administratives et les réglementations en matière d'hygiène et de sécurité, agrément et/ou autorisation ou déclaration administrative) ;
- Respecter toutes les obligations légales et réglementaires relatives aux données personnelles,
- Disposer des polices d'assurances civiles professionnelles requises couvrant les risques de leurs activités,
- Etre agréé par OGUST,
- Accepter les CGV et les CGU.

OGUST interdit aux Prestataires d'utiliser son Site Internet, la Plateforme OGUSTINE et son Application Mobile Espace Prestataire en contradiction avec les dispositions légales, notamment dans le but d'effectuer des Contrats de Prestations illicites ou contraires aux bonnes mœurs.

OGUST se réserve la possibilité de demander, lors de la pré-inscription ou pendant l'exécution du contrat, tout justificatif permettant d'attester et/ou de justifier les déclarations du Prestataire.

En aucun cas OGUST ne pourra être tenu pour responsable en cas de fausse déclaration des Prestataires sur leur qualité et capacité professionnelle, étant donné qu'elle ne dispose pas des moyens techniques permettant de vérifier de manière systématique de la véracité des déclarations.

Dès lors que OGUST aura connaissance de tels faits et que ces faits seront avérés, notamment en cas de sanctions administratives pour non respect de la part du Prestataire des règles applicables à son activité, et/ou pour perte des autorisations nécessaires, et sans que cette liste soit exhaustive, OGUST sera en droit de refuser l'agrément et/ou retirer immédiatement l'agrément du Prestataire et exclure l'intégralité de ses offres de Prestations, sans que cela n'engage sa responsabilité.

3.2. Prérequis technique

IMPORTANT – Pré-requis technique : La Plateforme OGUSTINE, pour l'accès à Espace Prestataire, fonctionne sur la base du logiciel OgustLibreService (SelfService). Aussi, le Prestataire doit s'assurer, en amont de toute souscription aux Services, que ce dernier dispose et utilise la solution OgustLibreService.

Pour plus d'information, les conditions générales d'utilisation et de vente du logiciel OgustLibreService sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ogust.ca/conditions-generales-de-vente/>.

3.3. Pré -inscription

Pour pouvoir être référencé comme Prestataire, le professionnel exerçant l'activité de prestation de service doit être agréé par OGUST et pour ce faire, il doit :

- Soit remplir un formulaire de pré-inscription disponible sur le Site Internet ou la solution OgustLibreService.
- Soit contacter et/ou être contacté par l'équipe de OGUST.

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

Dans tous les cas, ce professionnel est invité à fournir, *a minima*, soit directement en ligne soit oralement, certaines informations obligatoires. Il s'agit notamment du nom de l'établissement, dénomination sociale, du nom et prénom du représentant légal, du numéro d'entreprise, du siège social, de l'adresse postale de l'établissement si différente de celle du siège social, de l'adresse email du contact et son numéro de téléphone (fixe et mobile).

D'autres informations peuvent être communiquées facultativement et spontanément par le professionnel.

Ces premières informations sont destinées à permettre à l'équipe de OGUST d'effectuer un premier contrôle d'existence et de contrôle des critères d'agrément.

Un email de confirmation de pré-inscription est envoyé sur l'adresse email du professionnel et la demande d'inscription est alors transmise à OGUST. Le professionnel est informé que l'envoi automatique d'un message de confirmation de prise en compte de la demande ne sera aucunement considéré comme l'agrément OGUST.

Le professionnel exerçant l'activité de prestation de services à la personne sera alors audité sur pièces et/ou sur site par un membre de l'équipe de OGUST afin de vérifier le respect des critères d'agrément.

En cas de validation de sa demande d'agrément par l'équipe OGUST, le Prestataire sera invité à accepter les CGV et les CGU. Puis, le Prestataire pourra accéder à son Espace Prestataire de la Plateforme OGUSTINE.

3.4. Validation et Création de l'Espace Prestataire

3.4.1. Connexion à l'Espace Prestataire

Le Prestataire réalise sa première connexion avec l'identifiant (adresse email) et le mot de passe provisoire transmis par OGUST. L'espace prestataire est intégré dans la solution OgustSelfService, il s'agit donc des mêmes l'identifiant (adresse email) et le mot de passe.

Lors de sa connexion à OgustSelfService, le Prestataire a accès à sa fiche d'identité et est invité à fournir et/ou à vérifier certaines informations destinées à l'établissement de la facture de commission, à la mise en relation avec les Clients et à la personnalisation de ses offres de Prestations (description des prestations, type de demande, prix), Information disponible dans la section « MarketPlace » accessible dans l'écran de paramétrage de la solution OgustLibreService.

Ces informations sont traitées et collectées par OGUST aux fins de création d'un fichier de Prestataire.

Le Prestataire doit notamment vérifier les données pré-remplies, corriger les données inexactes et remplir l'ensemble des informations demandées afin de compléter sa fiche d'identité. A défaut de modifier les informations pré-remplies, celles-ci seront considérées comme étant remplies directement par le Prestataire.

Les informations obligatoires sont signalées par un astérisque. Il s'agit notamment :

- des coordonnées de l'entreprise à savoir le nom de l'établissement, du nom et prénom du représentant légal, du numéro d'entreprise, du siège social, de l'adresse postale de l'établissement si différente de celle du siège social, de l'adresse email et son numéro de téléphone pour que le Client puisse le contacter directement;
- les services proposés ainsi que leur tarif

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

- des jours ouvrés et horaires de l'entreprise ;
- des coordonnées bancaires.

Les autres informations sont communiquées facultativement et spontanément par le Prestataire.

Le Prestataire est invité à remplir les informations nécessaires et relatives à l'information précontractuelle du Client à savoir :

- la description des Prestations proposées,
- ses propres Conditions générales,
- les Agréments dont il dispose,

La responsabilité de OGUST ne pourra être recherchée dans le cas où ces informations ne seront pas remplies.

En outre, le Prestataire est également invité à préciser les modalités d'affichage des tarifs [Les prix doivent être indiqués au consommateur HT et TTC + les frais complémentaires doivent être indiqués] et options, un éventuel logo et/ou une « *baseline* », ses préférences quant aux conditions de réalisation de la Prestation, les éventuels Codes Promotionnels.

Le Prestataire garantit que les données qu'il communique sont exactes et conformes à la réalité. Il s'engage à informer OGUST sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées lors de sa pré-inscription et/ou de son inscription et, le cas échéant, à procéder lui-même aux dites modifications au sein de son Espace Prestataire une fois que celui-ci sera créé.

La fourniture de fausses informations ayant entraîné l'impossibilité pour OGUST d'exécuter ses obligations ne saurait engager la responsabilité de cette dernière de ce fait.

3.4.2. Identifiant et mot de passe

Le Prestataire est en droit de modifier son mot de passe.

Le Prestataire reconnaît que ses identifiants et mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Il s'interdit, en conséquence, de les communiquer ou de les partager avec des tiers. Dans le cas où le Prestataire diffuserait ou utiliserait ces éléments de façon contraire à leur destination, OGUST serait en droit de résilier le compte du Prestataire. Le Prestataire est seul responsable de l'utilisation de ces éléments d'identification par des tiers qu'elle soit frauduleuse ou non. Il garantit à ce titre OGUST contre toute demande et/ou action basée sur une utilisation frauduleuse ou non de ses identifiants.

En aucun cas, OGUST ne pourra être tenue pour responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Prestataire étant donné qu'elle ne dispose pas des moyens techniques permettant de s'assurer de manière systématique de l'identité des personnes. OGUST se réserve néanmoins le droit d'effectuer des contrôles aléatoires.

Si les données contenues dans l'Espace Prestataire venaient à disparaître à la suite d'un cas fortuit, d'une panne technique ou d'un cas de force majeure, la responsabilité de OGUST ne pourrait être engagée, ces informations n'ayant aucune valeur probante mais uniquement un caractère informatif.

En cas de perte de mot de passe, le Prestataire a la possibilité de demander une réinitialisation de son mot de passe via un clic sur le lien « mot de passe oublié ». Un lien de réinitialisation est envoyé au Prestataire sur son adresse email valide.

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

La communication d'une adresse email non valide (ou la mise à jour d'une adresse email non valide au sein de l'Espace Prestataire) rendra impossible la réinitialisation du mot de passe.

Article 4. Obligations des Parties

4.1. Obligations de OGUST

OGUST ne propose pas des Prestations directes mais propose, par le biais de son Site Internet et/ou de son Application Mobile, des outils permettant la mise en relation des Prestataires et des Clients, la prise de rendez-vous et le paiement sécurisé des Prestations, notamment en proposant aux Prestataires :

- Une mise en ligne de sa base de données des Prestations proposées par les Prestataires, régulièrement mise à jour par les informations communiquées par les Prestataires,
- Une mise en ligne de sa base de données de demandes de Prestations émanant des Clients, régulièrement mise à jour par les informations communiquées par les Clients,
- Des outils permettant la mise en relation des Prestataires et des Clients et la gestion des demandes d'information ;
- Des outils informatiques permettant aux Prestataires de gérer leurs offres, de les rendre accessible dans un format uniformisé aux Clients, et de répondre et/ou postuler aux demandes de Prestations des Clients. Toutefois, l'accès à Espace Prestataire, fonctionne sur la base du logiciel OgustLibreService. Aussi, le Prestataire doit s'assurer, en amont de toute souscription aux Services, que ce dernier dispose et utilise la solution OgustLibreService. Pour plus d'information, les conditions générales d'utilisation et de vente du logiciel OgustLibreService sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ogust.ca/conditions-generales-de-vente/>.
- Des outils informatiques permettant aux Clients de transmettre une demande de Prestation et/ou de répondre à une offre de Prestation proposée par un Prestataire, choisir un Prestataire et/ou de conclure des Contrats de Prestation relativement aux Prestations ;
- Un outil de paiement en ligne par carte bancaire sécurisé ;
- Un outil de gestion de notation des Prestataires.

OGUST s'engage à ce titre à mettre à la disposition des Prestataires, les outils informatiques permettant de gérer leurs offres et de les rendre accessible dans un format uniformisé aux Clients. Toutefois, l'accès à la solution OgustLibreService est conditionné à l'acceptation des conditions générales d'utilisation et de vente du logiciel OgustLibreService sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ogust.ca/conditions-generales-de-vente/>

OGUST n'est en aucun cas partie aux Contrats de Prestation entre les Prestataires et les Clients. Le Prestataire garantit OGUST contre tout recours et/ou réclamation provenant d'un tiers ou d'un Client relatif à l'exécution de ses obligations, notamment la fourniture de ses Prestations et des allégations faites relatives aux Prestations.

4.2. Obligations du Prestataire autres que celles figurant dans les CGU

Le Prestataire ne doit pas faire un usage illicite de la Plateforme OGUSTINE et s'engage à :

- respecter les conditions de l'agrément donné par OGUST,
- remplir, via son Espace Prestataire disponible dans la solution OgustLibreService, l'ensemble des informations obligatoires à destination du consommateur conformément au code de la consommation ;
- respecter notamment l'obligation d'information précontractuelle en indiquant via son Espace Prestataire de manière lisible et compréhensible les caractéristiques des Prestations proposées ;
- respecter l'interdiction de se livrer à des pratiques commerciales déloyales et trompeuses ;

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

- décrire la Prestation en fonction des règles édictées par OGUST et dans le format imposé par OGUST ;
- ce que toute offre de Prestation corresponde effectivement à un service dont il peut assurer l'exécution ;
- à chaque fois que le Prestataire postule à une demande de Prestation formulée par un Client, s'assurer que le Prestataire ou un de ses intervenants est en mesure de réaliser la Prestation à laquelle il s'est engagé ;
- fournir les Prestations et exécuter ses obligations avec toute la diligence d'un professionnel aux dates et heures convenues dans le Contrat de Prestation conclu avec le Client ;
- En cas d'absence de l'un de ses intervenants, il s'engage dans les plus brefs délais d'une part à informer le Client et OGUST et d'autre part à lui proposer de le remplacer par tout autre intervenant de même compétence et qualité ;
- autoriser OGUST à accéder et exploiter les données contenues sur les solutions OGUST (à savoir exclusivement le planning, les noms des clients actuels du Prestataire, les coordonnées) utilisées par le Prestataire, aux fins exclusives de mettre à jour les données relatives aux offres de Prestations.

Le Prestataire est soumis à une obligation de résultat quant à l'exécution de ses obligations notamment quant à la réalisation des services de prestation et quant au respect de la législation et des normes sanitaires les plus strictes en vigueur.

Le Prestataire s'engage à effectuer toutes les déclarations sociales et fiscales nécessaires à son activité et à établir, le cas échéant les attestations fiscales annuelles au profit des Clients.

4.3. *Suppression de l'Espace Prestataire*

L'Espace Prestataire sera supprimé en cas de mise en œuvre, par l'une ou l'autre des parties, de sa faculté de résiliation du contrat dans les termes prévus aux présentes CGV.

Article 5. *Prix*

5.1. *Fixation du prix des Prestations*

Le Prestataire s'engage à remplir le formulaire de prix de ses Prestations prévu à cet effet directement sur son Espace Prestataire.

Les Prestations ne devront être facturées que sur la base des tarifs en vigueur affichés au moment où le Prestataire répond à une demande de Prestation du Client.

Les prix doivent être libellés en euros, hors taxe et toutes taxes comprises.

Ces prix sont fixés librement par le Prestataire, à son entière discrétion. Ils pourront être modifiés en temps réel au sein de l'Espace Prestataire. Dans ce cas, ils ne seront en ligne que dans un délai technique raisonnable et applicable qu'aux futures précommandes.

5.2. *Paiement du Prestataire par le Client et Commission*

Le Client règle directement le Prestataire via le Site Internet et/ou l'Application Mobile au travers de moyens de paiement sécurisé mis à sa disposition par la société STRIPE.

Le Prestataire aux fins d'obtenir le règlement de ses Prestations, s'engage à accepter les conditions générales d'utilisation, accessibles ci-après : <https://montreal.ogustine.com/conditions-generales/>

Le Prestataire autorise OGUST, en son nom et pour son compte, à percevoir les sommes perçues auprès des Clients auprès de la société STRIPE.

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

Le Prestataire renonce expressément à prétendre au bénéfice des sommes (intérêts ou autres) éventuellement produites par l'immobilisation des montants perçus à l'occasion des Contrats de Prestation.

OGUST versera, 48h après la confirmation de l'exécution de la Prestation, le prix au Prestataire, déduction faite de la commission déterminée ci-dessous.

En rémunération de l'utilisation des Services, le Prestataire reverse à OGUST une commission égale à 13% du montant total du Contrat de Prestation HT, frais bancaires inclus.

Cette commission est due même en cas d'exercice du droit d'annulation et/ou de réclamation du Client, sauf si le Prestataire prouve la faute de OGUST ou du Client.

Sera également déduit du prix, toutes les sommes que OGUST aura dû engager au nom et pour le compte du Prestataire, notamment sans que la liste soit exhaustive (remboursement du Client...)

En tout état de cause, le Prestataire sera redevable pendant toute la durée du contrat, d'une commission égale à 13% des sommes perçues directement par le Prestataire, sans passer par les Services OGUSTINE, pour des Prestations réalisées avec des Clients.

Le Prestataire autorise OGUST à accéder aux données comptables contenues sur les solutions OGUST et/ou à toute autre donnée comptable aux fins d'établissement des factures de commission.

Cette commission sera due à compter de l'émission de la facture par OGUST, et prélevé directement au moment du règlement du client

Article 6. Exigences particulières

Le Prestataire est seul employeur du personnel intervenant au domicile du Client. A ce titre il se charge du recrutement, du paiement de l'intervenant, des déplacements et des règlements légaux auprès des organismes sociaux.

A l'issue de l'exécution des prestations à domicile l'intervenant devra remplir et faire signer par le Client un document intitulé « feuille de mission » ou effectuer après accord du Client un pointage téléphonique sur le poste du domicile d'intervention, ou utiliser la solution de pointage de la solution OgustLibreService.

Le Prestataire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour ses intervenants auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et est assurée pour les dommages qui pourraient être causés par ses salariés ou collaborateur au domicile des Clients et ne saurait être tenue pour responsable des dommages dus à la défectuosité du matériel ou des produits d'entretien fournis par le Client.

Article 7. Marque, logo et Baseline du Prestataire

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, OGUST peut reproduire expressément OGUST sur la Plateforme OGUSTINE et sur toute autre support de communication existant ou à venir, la marque et/ou le logo et/ou la baseline du Prestataire à titre d'information ou de référence.

Le Prestataire autorise en conséquence OGUST à utiliser ses marques et/ou logos et/ou baseline pour les seuls objectifs visés dans le présent article.

Cette autorisation est concédée gratuitement et est limitée à la durée du Contrat.

Article 8. Réclamations

Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, relative à une Prestation, adressée à OGUST sera transmise au Prestataire.

Le Prestataire devra coopérer avec OGUST afin de trouver une solution amiable au litige. En tout

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

état de cause, OGUST n'intervient dans le cadre d'une obligation de moyen qu'en qualité d'intermédiaire, aucunement en qualité de partie dans la résolution du litige. En cas de défaut d'accord, le Prestataire s'engage à traiter ce litige directement avec le Client.

Article 9. Responsabilité et garanties

9.1. Fonctionnement et utilisation du Site Internet et de l'Application Mobile

Les équipements (ordinateur, logiciels, moyens de télécommunications, etc.) permettant l'accès au Site Internet et/ou à l'Application Mobile sont à la charge exclusive du Prestataire, de même que les frais de télécommunication induits par leur utilisation.

Le Prestataire accepte et reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

En cas d'impossibilité d'accès au Site Internet et/ou à l'Application Mobile, en raison de problèmes techniques ou de toutes natures, le Prestataire pourra se prévaloir d'un dommage et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

9.2. L'exécution des Prestations

Le Prestataire dégage OGUST de toute responsabilité en cas de litige résultant d'un tel Contrat de Prestation sauf faute de la part de OGUST dûment prouvée.

Le Prestataire déclare et garantit avoir le droit d'exercer une telle activité, de disposer de toutes les autorisations, licences ou diplômes requis pour effectuer de telles Prestations et de pouvoir communiquer sur première demande, la preuve de ces éléments.

En tout état de cause le Prestataire garantira OGUST pour chacune des Prestations, contre toute réclamation et/ou action et/ou condamnation prononcée à son encontre du fait du non-respect des dispositions du présent Contrat.

9.3. Limitation de responsabilité de OGUST

La Société OGUST ne pourra pas être tenue responsable à l'égard du Prestataire des dommages indirects ou immatériels de quelque nature que ce soit, incluant et ce sans limitation les pertes, coûts, dommages, pertes de revenu ou de profit, subis par le Prestataire ou un quelconque tiers dans le cadre de ses obligations contractuelles.

La responsabilité totale et cumulée de la société OGUST dans le cadre de l'exécution des présentes CGV ne pourra en aucun cas excéder le montant total du prix payé par le Prestataire à OGUST au cours des douze (12) mois précédant le litige.

Article 10. Références et communication

Le Prestataire autorise expressément OGUST à indiquer que le Prestataire utilise les solutions OGUSTINE et OGUST et à citer son nom comme référence dans ses documents commerciaux, sur son site internet et sur toute autre support de communication existant ou à venir.

Le Prestataire autorise en conséquence OGUST à utiliser ses marques et logos pour les seuls objectifs visés dans le présent article. Cette autorisation est concédée gratuitement et sans limitation de durée.

Article 11. Durée et résiliation

11.1. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

11.2. Facultés de résiliation

Chacune des parties pourra mettre fin au contrat moyennant un préavis de une semaine.

OGUST se réserve le droit de résilier le contrat avec le Prestataire qui aurait contrevenu aux obligations des présentes CGV et des CGU (notamment lorsque le Prestataire aura fourni

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

sciemment des informations erronées lors de son agrément, perdra son agrément, ne respectera pas les conditions d'exécution et de garantie des services). Ladite résiliation ne sera pas susceptible de constituer un dommage pour le Prestataire exclu qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait. Cette résiliation n'est pas exclusive de la possibilité, pour OGUST, d'entreprendre des poursuites d'ordre judiciaire à l'encontre du Prestataire, lorsque les faits l'auront justifié.

Le contrat sera également résilié de plein droit aux torts du Prestataire, dans le cas où ce dernier nerespecterait pas les obligations issues du présent contrat et/ou en cas de non respect aux dispositions relatives à la vente en ligne et au droit de la consommation et/ou en cas de faute grave.

De la même manière, OGUST pourra résilier le contrat avec le Prestataire, en cas de notation inférieure à 2 étoiles pendant une durée de 1 mois, ou d'une notation inférieure à 2 étoiles 3 fois consécutives.

Sauf disposition impérative contraire, la résiliation interviendra en outre de plein droit, par une simple lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une ou l'autre des parties, en cas de cessation d'activité ou de liquidation judiciaire ou amiable de l'une ou l'autre des parties, la résiliation prenant effet à la date de réception de la lettre la notifiant.

11.3. Effets de la résiliation

Dans les quinze jours de l'cessation du Contrat, sauf dispositions contraires :

- Le Prestataire ne pourra plus répondre aux demandes de Prestations effectuées via la Plateforme OGUSTINE,
- Le Prestataire ne sera plus référencé sur la Plateforme OGUSTINE.

En cas d'expiration ou de résiliation du Contrat pour une raison quelconque les dispositions des CGV et CGU expressément destinées à survivre à la résiliation ou à l'expiration de ce contrat devront demeurer en vigueur et de plein effet en accord avec leurs modalités respectives.

Article 12. Force majeure

La responsabilité de l'une ou de l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

Article 13. Indépendance des Parties et assurances du Prestataire

Le Prestataire exercera son activité en toute indépendance et jouira d'une entière liberté dans l'organisation de ses prestations. Il choisira sa structure juridique et déterminera seul les intervenants amenés à effectuer les prestations ainsi que les méthodes de travail, de façon autonome, et sans aucun lien quelconque de subordination avec OGUST.

En conséquence, il assurera les risques inhérents à son activité personnelle et fera son affaire personnelle des polices d'assurance nécessaire à l'exercice de sa profession, des charges sociales et fiscales afférentes à son activité.

Article 14. Formalités, impôts et taxes

OGUST n'offrant au Prestataire qu'un service de mise en relation entre clients et prestataires, le Prestataire aura à sa charge, en sa qualité de prestataire de procéder à toutes formalités obligatoires et/ou nécessaires, y compris les formalités déclaratives auprès des services des impôts et des différents organismes sociaux.

14.1. Facture

Lorsque la facturation est obligatoire ou en cas de demande expresse du Client, le Prestataires'engage à transmettre au Client une facture correspondants aux Prestations réalisées telles que prévues dans le Contrat de Prestation, conforme aux exigences légales.

Conditions générales de vente Plateforme OGUSTINE
En vigueur au 1er Novembre 2018

Le Prestataire donne mandat à OGUST pour procéder à l'émission de justificatif de paiement. Il est précisé que ce justificatif de paiement ne vaut pas facture et ne délie pas le Prestataire de son obligation de facturation.

14.2. Information sociale et fiscale

Des taxes et impôts, tels que l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la contribution foncière des entreprises ou les charges sociales, peuvent s'appliquer notamment aux recettes ou revenus perçus par l'intermédiaire du Site Internet ou de l'Application Mobile. Le Prestataire est seul responsable des déclarations et du paiement de ces différents impôts et taxes auprès de l'administration fiscale et des organismes de recouvrement des cotisations sociales qui résultent des transactions passées via le Site Internet ou l'Application Mobile. A défaut, le Prestataire encourt des sanctions en cas de manquement à ces obligations.

L'imposition fiscale et sociale dépend de la situation particulière du Prestataire. OGUST n'étant ni spécialiste fiscaliste, ni spécialiste en droit social, le Prestataire est invité à consulter les professionnels compétents et à se rendre sur les sites des administrations concernées.

Article 15. Dispositions générales

15.1. Nullité et Non renonciation à invoquer un droit

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV s'avérait nulle ou inapplicable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité compétente, les parties conviennent expressément que les présentes CGV ne seront pas affectées par la nullité de la clause précitée.

Le fait pour OGUST de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par le Consommateur d'une disposition ou condition quelconque des présentes CGV ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition. En conséquence, OGUST pourra à tout moment demander l'exécution stricte et intégrale par le Client des dispositions et conditions des présentes CGV.

15.2. Droit applicable et compétence juridictionnelle

Les présentes CGV sont soumises à la loi Québécoise à l'exclusion de toute autre convention internationale applicable.

Tout différend né de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation des présentes CGV sera exclusivement soumis, sauf dispositions impératives contraires, au Tribunal relevant de l'autorité Québécoise.

15.3. Application des CGU

Il est rappelé que les Prestataires sont également soumis aux dispositions des CGU ([insérer le lien](#)).